

Procès-verbal
Réunion du CORÉMONT
18 avril 2024 à compter de 18h30
Réunion virtuelle Zoom
2/5

Présents¹

Section locale et rôle

Comité exécutif	
Jean-Nicolas Minville	UEDN 10511, président
Réginald Bernatchez	UCET 10102, VP
Marie-Hélène Leclerc	UEDN 10511, Secrétaire
Lyne Cartier	SEIC 10437, Trésorière et Coordonnatrice du Comité régional des femmes Montérégie
Marie-Claude Dupont	SEIC 10469, VP SST
Frédéric Prigot	SEIC 10469, VP Éducation
Membres du CORÉMONT	
France Boucher	UEDN 10511
Kevin Piton	VPER suppléant AFPC-Québec
Yannick Moquin	UEDN 10511
Edwin Javier Parrado	SAGR 10377
May Tan	SAGR 10377
Cherifa Mimouni	UCET 10118

1. Ouverture de la réunion et reconnaissance du territoire : <https://native-land.ca/?lang=fr>
18h34

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

P : Frédéric Prigot A : Yannick Moquin

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 15 février 2024

Quelques corrections d'ordre orthographique et grammatical.

P : Lyne Cartier A : Kevin Piton

4. Finances

¹ Pour alléger le texte, tous les genres sont inclus dans le genre masculin.

Solde : 23 564.69\$; les signataires du compte en banque sont : Lyne Cartier (Trésorière), JN Minville (Président), Réginald Bernatchez (Vice-Président)

Frédéric Prigot demande s'il y a un budget à faire; il y a une possibilité que Marie-Claude Dupont participe à la Conférence SST à l'automne 2024. Lyne lui dit de faire ses recherches pour établir les coûts. Cherifa Mimouni demande si plus d'un membre du CORÉMONT peut y assister; Lyne dit qu'il faut passer par la section locale d'abord, et celle-ci doit autoriser le membre à y aller, et comme Marie-Claude Dupont est la VP SST, le CORÉMONT peut lui rembourser ses frais pour la Conférence à la condition que sa section locale y consente. Ensuite, le CORÉMONT verra s'il remboursera les frais pour une autre personne.

May Tan demande si le CORÉMONT va organiser des événements pour plusieurs sections locales; elle trouve que le CORÉMONT n'est pas assez connu et qu'il a besoin de publicité. JN Minville aimerait le faire, mais il faut des volontaires pour organiser les événements et faire la publicité auprès des sections locales. JN Minville a donné à Réginald Bernatchez la responsabilité d'inciter les présidents des sections locales à participer.

Le CORÉMONT a fait des dons aux grévistes des Fonds non publics.

5. Retour sur le Conseil québécois et rencontre annuelle des dirigeants nationaux

Rencontre du Conseil québécois en mars 2024; ces rencontres ont lieu 4 fois/an et réunissent les présidents des comités régionaux et les directeurs/directrices des comités des femmes / jeunes / groupes d'équité.

Un projet de remplacement de Unionware est en branle pour faciliter le travail avec les listes des membres et limiter les erreurs.

Il y aura une campagne pré-électorale anti-Conservateurs; aux dernières élections, Poilièvre était le champion d'un projet de loi « Right to Work » ou loi anti-Rand. Ce projet de loi est dangereux pour le financement des syndicats.

Il y a eu une discussion sur les FFA (chargés de la formation des formateurs, notamment pour les ateliers PAM ou les cours de formation syndicale) : il y a une démobilisation, car ils n'étaient pas utilisés depuis la pandémie. Le Conseil québécois a exprimé son intention de s'en servir davantage.

Phénix : il y a eu un gain concernant le remboursement des impôts payés sur les dédommagements, et on peut réclamer ce remboursement jusqu'au 30 avril. Cherifa Mimouni a dit que plusieurs de ses membres ont fait des propositions de consommateur à cause de leurs problèmes avec Phénix, et que certains assureurs, comme Orbit, n'acceptent pas des membres à cause du système de paye de Phénix. JN Minville lui

demande de faire monter ces cas plus haut au sein de son élément pour qu'il y ait enquête.

Canada-Vie : un grief de principe a été déposé à cause des problèmes concernant le service offert par la compagnie.

Tous les comités régionaux auront une adresse courriel « @psac-afpc.com » officielle. Marie-Hélène (MH) Leclerc recevra le nom d'utilisateur et mot de passe pour y accéder.

Don pour les grévistes des Fonds non-publics : 17 000\$ de la part du Conseil québécois, et 30 000\$ en tout de la part des syndicats de l'AFPC du Québec. May Tan témoigne de la fatigue qu'éprouvent les grévistes, qui pensent que les autres syndicats ne font rien pour eux. Ils ont commencé une activité de sociofinancement, et May demande si un syndicat peut le faire. JN Minville dit qu'ils peuvent le faire, et qu'ils restent des membres de l'AFPC; Lyne Cartier dit qu'ils ne devraient pas le faire en tant que section locale, mais un membre de cette section locale peut le faire en son nom personnel. JN Minville a mis le nom de deux responsables de la section locale des Fonds non-publics dans le « chat », afin que May Tan puisse se renseigner pour savoir ce que sa section locale peut faire pour eux. Kevin Piton a dit que la section locale UEDN 10511 a donné 1000\$, mais recommande de regarder les statuts et règlements pour savoir jusqu'où une section locale peut donner à une autre, et les procédures à suivre.

Fin au boycottage de Meta (anciennement « Facebook ») : Le Conseil québécois a décidé de ne plus boycotter Meta, car l'AFPC était parmi les dernières organisations syndicales à le boycotter; les autres fédérations syndicales ont cessé le boycott. L'AFPC trouvera d'autres manières de protester contre le blocage des médias canadiens sur les plateformes de Meta.

Partenariat avec Beneva : Les membres de l'AFPC peuvent obtenir des avantages lors de soumissions pour des assurances.

Kevin Piton plaide la cause des entraîneurs physiques des Programmes de soutien du personnel (PSP) pour les Forces armées canadiennes (FAC), des employés des magasins CANEX sur les bases militaires et des autres employés des Fonds non-publics, et ce sont les employés syndiqués qui sont en grève. Les membres non-syndiqués, qui sont des cadres, et même des militaires, jouent le rôle de « scabs ». Il explique la cause de leur grève : ils gagnent environ 50% de l'équivalent du salaire d'un fonctionnaire fédéral, et ils veulent être intégrés à la fonction publique. Yvon Barrière a lancé le défi aux participants du Conseil québécois de donner de l'argent pour les grévistes, d'où le montant de 30 000\$ en cartes-cadeaux d'épicerie ou de pharmacie.

Sections locales à charte directe : JN Minville a trouvé intéressant de connaître leurs problèmes et leur fonctionnement. Les employés de la Corporation du Fort Saint-Jean,

au CMR Saint-Jean, sont à charte directe, peuvent bénéficier des services de l'UEDN, mais ils ont leur propre convention collective.

6. Statuts et règlements

Kevin Piton termine l'évaluation des statuts et règlements des conseils régionaux de l'AFPC-Québec, et émettra des suggestions pour les améliorer. Le statut sur les *per diem* de 50\$ pour les membres qui assistent aux réunions pourrait constituer la moitié du budget annuel du CORÉMONT, ce qui explique la nécessité de le modifier. L'assemblée devra voter pour le statut modifié. Le document de Kevin a été envoyé à Yvon Barrière, président de l'AFPC-Québec.

JN Minville aimerait diviser l'action politique entre le vice-président exécutif (présentement Réginald Bernatchez) et le vice-président communications (présentement MH Leclerc, qui est intérimaire à ce poste).

Lyne Cartier recommande de mettre les statuts et règlements modifiés en format accessible (caractères lisibles, etc.). Dans son document à Yvon Barrière, Kevin Piton recommande des statuts et règlements avec une page de présentation, une table des matières, et des phrases directes et simples.

Suite à une question de Cherifa Mimouni, JN Minville dit que le CORÉMONT doit envoyer les nouveaux statuts et règlements un mois avant la date de la prochaine réunion pour pouvoir voter.

Frédéric Prigot demande s'il est trop tard pour envoyer des résolutions au Congrès national de l'AFPC, car les éléments n'ont pas tous un formulaire permettant l'auto-identification à un groupe d'équité. JN Minville dit qu'il est trop tard, et que les résolutions doivent être envoyées environ 6 mois à l'avance. Certaines résolutions du CORÉMONT ont été retenues dans le cahier. Si quelque chose de grave arrive après la date-limite d'envoi des résolutions, une résolution d'urgence peut être envoyée.

Cherifa Mimouni a appris que les observateurs défraient tous les coûts s'ils assistent au Congrès triennal national de l'AFPC. JN Minville dit que la section locale peut défrayer les coûts (déplacement, salaire, repas, etc.), et ça coûte cher pour les sections locales; Lyne Cartier réfère Cherifa à François Paradis, VP de l'UCET de la région du Québec, pour avoir plus de renseignements. Frédéric Prigot dit que les éléments ne partagent pas tous les renseignements concernant les congrès à leurs membres. Lyne recommande aux membres du CORÉMONT de s'inscrire à l'infolettre de l'AFPC pour qu'ils se tiennent au courant des congrès et autres activités à venir.

7. Communications

Le poste de VP Communications n'est pas encore comblé, et il faudra passer à la nouvelle adresse courriel.

Lyne Cartier recommande d'établir une liste d'expédition pour les récipiendaires des courriels, car ce ne sont pas que les présidents des sections locales qui doivent être convoqués aux réunions. Elle demande si Patrick Leblanc est encore le conseiller pour la Montérégie, car il faut qu'il soit au courant des dates des réunions. JN Minville se chargera de les lui communiquer

8. Action politique

Il y a surtout eu la présence du camion de l'AFPC et d'Yvon Barrière auprès des grévistes des Fonds non-publics pour les soutenir et leur distribuer les cartes-cadeaux.

Kevin Piton recommande de visiter le camion de l'AFPC, et dit qu'il augmente la visibilité de l'AFPC-Québec lors des événements. Il est muni d'un projecteur qui peut envoyer des messages lumineux sur les immeubles des employeurs.

1^{er} juin 2024 à Québec : manifestation par des groupes pro-vie, et la FTQ organise une contre-manifestation. Kevin Piton encourage les membres à participer pour défendre le droit à l'avortement. Lyne Cartier ajoute que Sonya Simard, la Directrice des femmes de l'AFPC-Québec, a rencontré la coordonnatrice de la manifestation.

9. SST

Marie-Claude Dupont annonce un événement à venir :

- Colloque SST de la FTQ à Trois-Rivières les 16 et 17 octobre 2024

Lyne Cartier recommande l'atelier PAM en SST pour former les membres des comités SST. Cet atelier est destiné aux membres des comités locaux SST, aussi bien du côté syndiqué que du côté de l'employeur.

10. Éducation

Frédéric Prigot annonce les formations à venir (voir le document PDF « Education_18_04_24.pdf »).

Cherifa aimerait que la formation sur la CNESST soit disponible dans la région de Montréal et de la Montérégie.

11. Comité des femmes

Prochaine réunion : 24 avril 2024

Lyne Cartier va envoyer un message aux sections locales pour qu'elles envoient des membres pour y assister.

12. Comité des jeunes

28 avril 2024 : Assemblée de création du Comité des jeunes. Yannick Moquin demande que le CORÉMONT fasse la publicité pour que les sections locales y envoient des jeunes membres pour voter pour le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier. JN Minville va présider l'assemblée.

13. Comité des groupes d'équité

20 avril 2024, 14h00 : Webinaire sur les difficultés dans les milieux de travail pour les personnes d'origine arabe et sur les solutions possibles.

7 mai 2024 : Présentation en anglais de Maître Andrade sur les obligations d'adaptation. Lyne Cartier va animer la présentation avec Maître Andrade. May Tan voudrait obtenir ces renseignements par courriel pour qu'elle puisse les transférer à ses membres.

8 mai 2024 : Assemblée de création du Comité des groupes d'équité. Les participants doivent s'auto-identifier – ou s'auto-identifier de nouveau – pour pouvoir voter pour le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier. La personne qui présidera cette assemblée devra appartenir à un des 4 groupes d'équité (Autochtones, personnes racialisées, personnes avec un handicap, membres des groupes de la Fierté).

14. Varia :

- **Rappel : Article 14 des conventions collectives** : Il faut garder cet article en tête et ne pas se laisser faire par l'employeur, qui peut avoir une définition de « besoin opérationnel » très élastique et empêcher le représentant syndical d'être libéré pour activités syndicales. JN Minville invite les membres du CORÉMONT de le contacter s'ils ont des problèmes de ce côté, et pour faire en sorte que le fardeau de la preuve incombe à l'employeur pour justifier le besoin opérationnel.
- **Projets pour le fonds de justice sociale** : Il faut que les membres soumettent des projets pour un organisme de charité; il ne s'agit pas seulement de nommer des organismes.

15. Date de la prochaine rencontre :

- 5 juin 18h30 (virtuel)
- 19 septembre 18h30 (virtuel)
- 28 novembre 18h30 (présentiel – restaurant à déterminer)

16. Fermeture de la réunion

21h18

P : Frédéric Prigot A : Marie-Claude Dupont